0291086Y ACADEMIE DE RENNES **COLLEGE JEAN JAURES** PLACE PIERRE BOEDEC 29380 BANNALEC

Tel: 0298398181

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 15 Année scolaire: 2020-2021 Nombre de membres du CA: 23

Quorum: 12

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration Convoqué le : 13/11/2020 Réuni le : 24/11/2020

Sous la présidence de : Christophe Michel

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice: 2020 Numéro de la DBM: 3 Budget d'origine : Budget primitif: [X] Budget annexe: []

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui Nombre: 3 [] Non

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

autorise le prélèvement sur les fonds de roulement de 17 048 euros:

2 650€ en ALO-ENTRET-0Pdent pour l'achat de produits d'entretien 1 450€ en ALO-ENTRET-0Epi- pour l'achat de matériel de protection pour les élèves/les personnels

4 000€ en ALO-SERVIC-0Assuran pour faire face à la diminution de la participation du SRH vers le ALO 500€ au SRH-DIVERS-0Depexp pour régler les admissions en non-valeur et les factures des huissiers 8 000€ au SRH-DENREE-0Livrepas pour faire face à la baisse des recettes prévues 448€ en OPC-ABJARD-0Abrisjard pour compléter la somme pour l'achat de l'abri de jardin

Situation des réserves au 31/12/2019 : 83 894,18 €

Sommes déjà prélevées au 24/11/2020 : 16 600 €

Prélèvements proposés : 17 048€ Situation après prélèvement : 50 246,18 €

Résultats du vote

19 Suffrages exprimés : Pour: 19 Contre: 0 Abstentions: 0 0 Blancs: Nuls: 0

